



le travail

du permanent

Vol. 4 — No 22

5 juillet 1968

LA CSN ET LES PROBLÈMES DE LA FEMME AU TRAVAIL

La CSN a déposé, jeudi le 13 juin dernier, un mémoire devant la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme dans lequel elle fait particulièrement état des problèmes de la femme au travail. On y aborde aussi, pour une part, la question de l'éducation et de la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes qui désirent revenir sur le marché du travail, et certains problèmes de la vie de la femme en société. Voici un résumé de ce mémoire préparé par Paule Beaugrand-Champagne :

Dès l'introduction, la CSN affirme qu'elle endosse la déclaration de l'ONU qui établit l'égalité de l'homme et de la femme. Elle dit, par ailleurs, qu'à son avis il n'existe plus un tel problème que celui de la reconnaissance d'un statut pour la femme, mais qu'il existe plutôt des problèmes particuliers qui sont la conséquence d'anciennes mentalités qui tendent aujourd'hui à disparaître. C'est pourquoi elle précise qu'elle ne s'en prend pas à ces vieilles mentalités, mais plutôt aux problèmes qu'elles ont créés pour la vie moderne. Dès le départ, la CSN fait remarquer que la présence de la femme dans le monde du travail est un fait acquis, puisque les femmes représentent le tiers de la main-d'oeuvre totale et que cette participation va toujours grandissant.

A la CSN, il y a 49,000 femmes syndiquées.

Au sujet de l'éducation et de la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes, la CSN recommande que le rapport Parent sur l'éducation dans le Québec soit intégralement appliqué; elle recommande la création de meilleurs services d'orientation et de meilleurs cours d'enseignement supérieur. Au sujet du recyclage des femmes mariées, elle demande principalement que la loi fédérale concernant la formation professionnelle soit modifiée de façon à ce que le temps passé au foyer soit considéré comme de l'emploi.

La femme au travail

Deux provinces n'ont pas encore de loi spécifique au sujet de la parité de salaire : Québec et Terre-Neuve. La CSN ne croit pas qu'il soit normal que la parité de salaire entre hommes et femmes doive être

négoiée entre patrons et employés; il s'agit d'un droit fondamental qui doit être reconnu par une loi spécifique et appliqué selon des règles inscrites dans la loi.

Au sujet de conditions de travail des femmes et du travail de nuit, nous demandons que le gouvernement du Québec insttue une enquête sur cette seule question et que cette enquête vise, entre autres choses, à indiquer dans quelle mesure ce sont aux femmes qu'on réserve les emplois qui se pratiquent dans les plus mauvaises conditions matérielles.

La CSN constate par ailleurs que si certaines lois spéciales étaient adoptées par le ou les gouvernements concernés, on aurait beaucoup moins de raisons de parler des problèmes "féminins" du travail. Nous pensons ici surtout aux congés de maternité et aux garderies d'enfants.

Comme pour la parité de salaire, la CSN ne croit pas qu'il est normal que les femmes au travail soient obligées de se négocier des congés de maternité. En mettant des enfants au monde, ces femmes servent la société; la société devrait par conséquent leur assurer par la loi qu'elles peuvent le faire sans risquer de perdre leur emploi ou leurs droits acquis.

Quant aux garderies d'enfants on ne peut établir, sans une enquête préalable, de quelle façon elles devraient fonctionner dans la pratique, mais il nous semble assuré que leur création à une vaste échelle répondrait à un évident besoin des femmes au travail. Ces garderies devraient être soumises au contrôle de l'Etat et répondre à des critères bien précis inclus dans une loi spécifique sur les garderies.

Au sujet du travail à domicile dans certaines industries, la CSN considère qu'il s'agit d'une des pires formes d'exploitation de la femme et nous réclamons en conséquence qu'il soit aboli : elle endosse en cela la position de la Fédération Nationale du Vêtement (CSN). Elle demande par ailleurs que le gouvernement autorise une étude sur les nouvelles formes de travail qui pourraient remplacer le travail à domicile.

Elle recommande aussi que le travail à temps partiel en usine soit règlementé et contrôlé de façon à ce qu'il ne soit pas la source d'autres discriminations pour les personnes qui utilisent cette forme de travail.

La femme en société

La CSN constate que la femme est souvent considérée comme un "marché" rentable par les compagnies qui font du commerce de consommation quotidienne. Si on se fie à la publicité, il n'existe que deux sortes de femmes : la "femme-objet" et la "femme-ménagère".

Elle demande donc que le service de recherches du ministère de la Consommation à Ottawa étudie cette question et qu'il établisse certaines normes publicitaires que les compagnies devront respecter sous peine d'amendes. Ce ministère devrait aussi offrir au public la possibilité de faire pression auprès des publicistes au sujet de ce qu'on leur offre comme publicité à la radio, télévision et dans les journaux.

Elle croit également que les postes de radio et de télévision ainsi que les journaux quotidiens et hebdomadaires devraient reviser le contenu de leur pro-

grammation en ce qui touche les émissions et les pages "féminines" de façon à ce qu'elles tiennent compte de la femme nouvelle.

Dans le domaine politique, elle considère que les droits de la femme sont reconnus et qu'il n'en tient qu'à elle de s'en servir. Nous demandons cependant que des cours de politique et de socio-économique soient donnés autant aux jeunes filles qu'aux garçons dès le cours secondaire.

Dans le domaine de l'assurance-maladie, la CSN estime que si on ne peut appliquer ce régime intégralement dès maintenant, il faudrait quand même accorder priorité à un régime d'assurance-maladie pour les frais de maternité depuis les débuts de la grossesse jusqu'aux suites de l'accouchement.

Enfin, en conclusion, nous suggérons à la Commission la création d'un comité permanent sur le Statut de la Femme qui serait chargé de surveiller l'application des recommandations de la Commission et d'en vérifier, au fur et à mesure, l'efficacité.

Face aux problèmes de la femme au travail, la CSN pense aussi que chaque ministère provincial du travail devrait mettre sur pied un Bureau de la main-d'oeuvre féminine qui travaillerait à l'intérieur du service de recherche générale du ministère.

Lente progression du mouvement coopératif québécois dans le secteur de la coopération

Le nombre des associations coopératives de consommation est passé de 87 à 97 entre 1962 et 1967 au Québec. Les chiffres indiquant cette lente progression apparaissent dans un rapport du Service des coopératives que M. Léo Bérubé dirige au Secrétariat de la province. Le document a été rédigé à la suite d'une enquête faite par un groupe d'étude et par M. Jacques Fortier sur la situation du mouvement coopératif.

On y trouve des statistiques sur le partage du marché des produits alimentaires entre les magasins à succursales multiples et les entreprises indépendantes.

Au Québec la part des magasins à succursales multiples était, en 1966, de 29 p. 100 seulement, alors qu'elle atteignait 53 p. 100 en Ontario et 42 p. cent dans l'ensemble du Canada.

Au Canada, depuis la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire de-

puis 1945, les magasins à succursales multiples ont commencé à augmenter considérablement leur part du marché, qui est passé de 23.8 p. 100 à 44 p. 100 en douze ans; mais cette progression accélérée a connu un ralentissement à partir de 1961, et la situation relative des entreprises indépendantes s'est même légèrement améliorée depuis cette année-là, comme le montre le tableau ci-dessous :

Valeur des ventes au détail des produits alimentaires au Canada : partage entre magasins à succursales multiples et entreprises indépendantes.

	Entreprises indépendantes	Magasins à succursales multiples
1946	76.2%	23.8%
1958	56%	44%
1966	58%	42%

En 1965, au Canada, dans le groupe des magasins à succursales, six firmes se distinguaient en particulier : elles comptaient, chacu-

ne, plus de cent magasins. Le nombre moyen des magasins de ces six firmes était de 230.

le travail

du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN.

Responsable : Service de l'information et des communications de la CSN.

Composition et impression :

Les Editions du Richelieu Limitée,
100, rue Bouthillier, Saint-Jean, P.Q.
Tél. : Saint-Jean 347-5326

Montréal 658-0613  92

Le Mouvement coopératif Desjardins

Le Mouvement coopératif Desjardins vient de publier un dépliant qui contient, en date du 31 décembre 1967, plusieurs renseignements intéressants sur ses institutions membres.

Ce dépliant révèle, notamment, que le mouvement compte 2,600,000 membres.

Voici quelques statistiques générales sur ces institutions :

- Les actifs de la Fédération de Québec des Unions Régionales des Caisses Populaires Desjardins sont de : \$1,563,944,000.
- (10 unions régionales : 1,291 Caisses populaires).
- Ceux de la Société d'Assurance des Caisses Populaires : \$17,604,000.
- Ceux de l'Assurance-Vie Desjardins : \$36,167,000.
- Ceux de La Sauvegarde (compagnie d'assurance sur la vie) : \$76,013,000.
- Ceux de la Société de Fiducie du Québec : \$52,500,000.
- Ceux de la Sécurité (compagnie d'assurances générales) : \$8,217,000.
- Total des actifs : \$1,754,445,000.

Voici également quelques renseignements sur chacune des institutions :

La Fédération de Québec des Unions Régionales des Caisses populaires Desjardins

10 unions régionales — 1,291 Caisses populaires — 2,083,000 membres.
Fondation de la première caisse — 1900

Points saillants au 31 décembre 1967

Encaisse.....	\$129,337,000
Placements.....	482,366,000
Prêts en cours	
293,000 prêts personnels.....	253,381,000
108,000 prêts hypothécaires.....	552,189,000
prêts aux corps publics.....	74,971,000
Capital social souscrit...	168,096,000
Épargnes en dépôt aux Caisses.....	1,301,702,000
Patrimoine.....	74,307,000
Actif consolidé.....	1,563,944,000

Le personnel permanent des 1,291 Caisses populaires compte près de 6,000 employés. De plus, ces caisses requièrent la collaboration bénévole de quelque 16,000 administrateurs.

La société d'assurance des Caisses populaires

Constituée en juin 1944, La Société d'Assurance des Caisses Populaires commençait ses opérations en mai 1945 par l'émission du premier contrat d'assurance-incendie. La même année, elle mettait à la disposition des Caisses populaires une police d'assurance de garantie globale adaptée à leurs besoins et opérations.

La Société offrait en 1953 des contrats de responsabilité civile, patronale, personnelle, garantie de fidélité et vol. Huit ans plus tard, elle ajoutait l'assurance-automobile à ses nombreux services.

La Société d'Assurance des Caisses Populaires transige par l'intermédiaire de quelque 1,300 agents répartis aux quatre coins de la Province de Québec. Le Siège Social de La Société est situé à Lévis et une succursale dessert la région métropolitaine de Montréal.

Résumé des états financiers — 1967

Actif.....	\$17,604,000
Placements et encaisse...	11,706,000
Fonds de réserve et surplus.....	3,624,000
Volume-primés en 1967	18,168,000

Points saillants — 1967

Augmentation de l'actif...	\$2,903,000
Augmentation du compte surplus.....	518,000
Augmentation du volume-primés.....	2,479,000
Profits nets réalisés.....	1,182,000

Assurances

incendie — vol — automobile — responsabilité civile, patronale, personnelle — cautionnement — garantie — fidélité — chaudières.

L'Assurance-Vie Desjardins

fondation — 1949

L'année 1967 a marqué une étape importante pour cette institution d'assurance-vie fondée par les Caisses populaires.

En effet, son encours (assurance en vigueur) doublait le cap du deux milliards de dollars — fruit des efforts constants de sa direction et de son personnel, de la qualité de ses contrats et de la confiance de 2,000,000 de coopérateurs.

De plus, pour répondre aux exigences mêmes de son expansion, le siège social de l'Assurance-Vie Desjardins emménageait dans un nouvel immeuble des plus modernes.

Les objectifs de l'Assurance-Vie Desjardins se révèlent en accord avec ceux des Caisses et des institutions du Mouvement coopératif Desjardins. Depuis sa fondation, l'institution n'a jamais cessé de se préoccuper des besoins du public. Cette préoccupation l'a amenée à offrir, en plus des contrats d'assurance-vie usuels, les systèmes suivants :

- 1952— régimes de rentes et assurance collective
- 1953— assurance-vie "familiale"
- 1954— assurance-vie prêt, épargne-capital social
- 1958— assurance accident-écoliers
- 1962— assurance accident-maladie
- 1965— régimes supplémentaires de rentes
- 1967— nouveaux contrats d'assurance-vie épargne-capital social

Résumé des états financiers — 1967

Actif.....	\$36,167,000
Prêts hypothécaires.....	12,862,000
Réserve mathématique..	21,365,000
Réserve et surplus.....	4,101,000

Points saillants — 1967

Revenu en primes.....	\$21,049,000
Revenu de placements...	1,475,000
Réclamations sur contrats.....	11,959,000
Dividendes aux assurés	1,821,000
Assurance-vie en vigueur.....	\$2,161,033,000

La Sauvegarde

Compagnie d'assurance sur la vie
fondation — 1901
acquisition — 1962

Les commentaires financiers

Le 66ième rapport annuel de La Sauvegarde coïncide également avec la cinquième année d'opérations de l'entreprise au sein du Mouvement coopératif Desjardins.

- Les états financiers démontrent à nouveau des progrès constants sur tous les plans : actif, revenu, surplus net de l'année, assurances en vigueur, taux net de rendement et prêts hypothécaires.

Résumé des états financiers — 1967

Actif.....	\$76,013,000
Prêts hypothécaires.....	31,280,000
Réserve mathématique..	55,859,000
Réserve et surplus.....	14,385,000

Points saillants — 1967

Revenu en primes.....	\$8,307,000
Revenu de placements.....	4,274,000
Reclamations sur contrats.....	4,618,000
Dividendes aux Assurés..	725,000
Augmentation du surplus Assurance-vie en vigueur.....	\$476,038,000

Société de Fiducie du Québec

fondation — 1962
acquisition — 1963

L'année 1967 fut pour la S.F.Q. une période de production intense. Cette activité se reflète dans les revenus bruts qui passent à \$3,900,000., une augmentation de 49% sur l'année précédente; les biens sous administration atteignent \$95.3 millions à la fin de 1967 par rapport à \$52.2 millions en 1966.

Tous les services ont bénéficié de l'expansion des activités. Le service de courtage immobilier créé en 1966 et le service des régimes de rentes ont été particulièrement actifs; le service des successions et celui des fiducies corporatives ont connu des hausses de revenus de 20% et 40% respectivement, sur l'année 1966.

Résumé des états financiers — 1967

Placements.....	\$39,200,000
Prêts hypothécaires.....	9,300,000
Actif total de la Société..	52,300,000
Revenus bruts.....	3,900,000

Points saillants — 1967

Total des biens administrés.....	\$95,300,000
Dépôts garantis.....	49,000,000
Fonds Desjardins.....	7,600,000

Le fonds garanti spécialisé

Ce fonds créé en 1967 à l'intention des institutions religieuses et des fabriques a connu un succès immédiat.

La sécurité Compagnie d'Assurances Générales du Canada

fondation — 1940
acquisition — 1963

Le Mouvement coopératif Desjardins soucieux d'étendre ses opérations en assurances générales par tout le Canada, et par l'entremise de l'Association Coopérative Desjardins, se portait acquéreur fin 1963, de la totalité du capital-actions de la Sécurité Compagnie d'Assurances Générales du Canada, institution à charte fédérale incorporée en 1940.

Depuis son acquisition par le Mouvement coopératif Desjardins, La Sécurité a connu un essor appréciable. Cette compagnie souscrit les risques d'assurances générales dans toutes les provinces du Canada, à l'exception de Terre-Neuve.

La Sécurité Compagnie d'Assurance Générales du Canada a son Siège Social à Montréal et des succursales dans les villes de Québec et Toronto.

Résumé des états financiers — 1967

Actif.....	\$8,217,000
Placements et encaisse....	6,231,000
Capital et surplus.....	1,835,000
Volume-primes en 1967..	7,374,000

Points saillants — 1967

Augmentation de l'actif...	\$1,388,000
Augmentation du compte surplus.....	346,000
Augmentation du volume primes.....	784,000
Profits nets réalisés.....	295,000

Assurances

Incendie — vol — automobile — responsabilité civile, patronale, personnelle — cautionnement — garantie fidélité — chaudières.

Association Coopérative Desjardins

fondation — 1963

Afin de rapprocher des Caisses populaires le contrôle de certaines institutions acquises par elles ces récentes années, l'Association Coopérative Desjardins fut fondée en 1963; elle est la propriété directe des Caisses populaires et des institutions qui leur sont rattachées. Au 31 décembre 1967 un montant de \$10,760,860 lui avait été versé en capital social et en obligations. C'est l'Association Coopérative Desjardins qui possède maintenant, au nom des Caisses populaires, la totalité des actions de la Société de Gestion d'Aubigny Inc., de La Sécurité et de la Société de Fiducie du Québec. La majo-

rité des actions de La Sauvegarde lui appartient aussi par l'entremise de la Société de Gestion d'Aubigny Inc. L'Association Coopérative Desjardins a pour but "de faire, dans l'intérêt de ses membres, des investissements sans but spéculatif" qui leur rapporteront des avantages et, partant, aux membres des Caisses populaires.

L'Institut Coopératif Desjardins

fondation — 1963

L'Institut Coopératif Desjardins est une association coopérative constituée dans un but éducatif en vertu de la Loi des associations coopératives de la province de Québec. Ses membres sont les Caisses populaires Desjardins et les différentes institutions qui forment le Mouvement coopératif Desjardins et le Conseil de la Coopération du Québec.

L'institut a fondé, en décembre 1963, le premier centre résidentiel des adultes au Canada français.

Ce centre est d'abord au service des organismes qui l'ont créé et du Mouvement coopératif; il est aussi à la disposition de tous les groupes de caractère économique, social, professionnel ou autres, et des groupes de stagiaires des pays en voie de développement. L'institut Coopératif Desjardins, issu d'un mouvement populaire, croit que la seule façon d'assurer l'épanouissement d'une démocratie de plus en plus organique à une époque où le pouvoir social, économique et même politique repose entre les mains d'initiés, réside dans la promotion individuelle et collective par l'éducation des adultes.

Une équipe permanente de conseillers pédagogiques assistent les groupes qui utilisent L'ICD tant au niveau de la programmation et de la réalisation d'opérations de formation qu'à celui de leur évaluation.

- * Services résidentiels: 88 chambres, 4 salles de cours, salle à manger, salons, auditorium, etc.
- * Nombre de stagiaires en 1967: 5,700
- * Durée moyenne des stages en 1967: 3 1/2 jours
- * Principaux groupes ayant utilisé les services de l'ICD en 1967: Mouvement coopératif Desjardins et Mouvement coopératif du Québec (19.1%); Associations professionnelles (23.6%); Ministères et organismes paragouvernementaux (38.7%); Associations et groupes divers (18.6%).
- * Revenus en 1967: \$366,580
- * Dépenses en 1967: \$407,820
- * Des contributions spéciales du Mouvement coopératif Desjardins au montant total de \$99,843 ont été versées en 1967.
- * Capital social souscrit au 31 décembre 1967: \$707,250.
Actif total au 31 décembre 1967: \$926,025.